



18 novembre 2025

Statistique sur les négociants en matières premières (NMP)

Estimation de la valeur ajoutée

Frequently Asked Questions (FAQ)

A. Concepts et définitions

A.1 Pourquoi une statistique sur la valeur ajoutée des négociants en matières premières ?

Le 22 novembre 2023, le Conseil fédéral a mandaté l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour collecter des données permettant de mesurer la valeur ajoutée du secteur. Le mandat stipule que la collecte des données doit porter sur les années 2024 à 2026 et qu'elle doit se faire au moyen de la statistique sur la valeur ajoutée de l'OFS. Une évaluation sera faite dans le courant de l'année 2027.

A.2 Qu'entend-on par négociants en matières premières ?

On considère comme négociants en matières premières toutes les entreprises, présentes sur le territoire de la Suisse, qui déclarent acheter et vendre des matières premières ou des dérivés des matières premières, sans intention de les utiliser dans leur chaîne industrielle. Les transactions peuvent être conduites pour le compte de tiers ou pour compte propre. Les achats et ventes se faisant la plupart du temps à l'étranger, les marchandises ne doivent pas nécessairement franchir la frontière du territoire de la Suisse. Les flux dégagés par cette activité représentent une part significative du chiffre d'affaires de l'unité observée. Enfin, les matières premières sont en principe des produits à l'état brut, extraits de la nature, que l'homme utilise directement ou indirectement dans les processus de fabrication.

A.3 Pourquoi est-il apparemment si difficile de mesurer le secteur des négociants en matières premières ?

En Suisse, il n'existe aucune classification spécifique aux activités des entreprises actives dans le commerce de matières premières, que ce soit dans le registre du commerce ou dans une nomenclature telle que la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA). Au niveau international, il n'existe pas non plus de référent. En ce sens, il est difficile de définir formellement un « secteur » ou une « branche ». La délimitation de ce type d'activité est d'autant plus complexe qu'une part significative des matières premières négociées ne passent pas la frontière suisse et n'apparaissent donc pas dans la balance des paiements.

Pour ces différentes raisons, l'exercice mené en Suisse ne semble pas avoir de parallèle à l'étranger.

Il n'est donc pas possible de comparer les données nationales avec un autre pays. Ceci est évidemment également dû aux particularités de notre économie, qui héberge une sorte de « microcosme » dans ce domaine.

B. Champ couvert par la statistique

B.1 Quel est l'univers couvert par la statistique sur la valeur ajoutée des négociants en matières premières, et quels sont les critères d'inclusion des entreprises ?

La statistique recense les entreprises (unités légales) établies en Suisse qui exercent principalement des activités de négoce de matières premières (« noyau »). Conformément au mandat du Conseil fédéral, la statistique annuelle de l'OFS sur la valeur ajoutée (WS) a été étendue à l'ensemble des entreprises de ce noyau comptant au moins trois employés.

L'activité de négoce consiste en l'achat et la vente de produits sans transformation de ces derniers. Par conséquent, la statistique ne couvre pas les unités qui achètent des matières premières pour les transformer dans leur propre chaîne de production (exemple : raffinerie). Dans ce cas de figure, on considère que la motivation de l'entreprise est d'acheter des produits à des fins de production, et non le négoce au sens strict du terme.

Les entreprises actives dans le transport, le financement ou les services spécialisés constituent l'environnement élargi du secteur (« cluster »). Elles ne font pas partie du champ défini par le Conseil fédéral. La collecte et l'analyse des données relatives au cluster relèvent de la compétence du Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

B.2 La différence entre le noyau et le cluster est-elle nette, et pourquoi seul le noyau est directement enquêté ?

La distinction entre le « noyau » et le « cluster » n'est pas toujours nette et peut évoluer selon la période considérée. Les entreprises actives dans le secteur des matières premières sont très hétérogènes. Au fil du temps, elles peuvent avoir intégré verticalement des activités telles que l'extraction ou les services d'intermédiation tout en agissant aussi comme négociants pour leur propre compte. De même, il n'est pas toujours évident de déterminer si les entreprises retenues dans le cluster sont véritablement et essentiellement des prestataires de services liés au négoce.

Le mandat du Conseil fédéral porte uniquement sur le noyau. Il faut comprendre que la méthode de collecte de données de cette statistique ne permet pas d'analyse sur le cluster. Des travaux sur le cluster nécessiteraient une démarche différente, avec un questionnaire spécifique et adapté à la diversité des entreprises concernées. Contrairement au noyau, où le négoce est l'activité principale des unités enquêtées, le cluster regroupe des entreprises pour lesquelles le lien avec le négoce peut être partiel et difficile à isoler. Par exemple, une banque n'a qu'une partie de ses activités liée au négoce de matières premières. Il faudrait alors identifier précisément cette part. Ceci impliquerait de cibler les entreprises concernées et collecter des données comptables détaillées, spécifiques à ce segment d'activité. Dans certains cas, il est possible que les entreprises ne soient pas en mesure de fournir cette information de manière fiable ou précise.

B.3 Comment les entreprises actives dans le négoce en matières premières sont-elles sélectionnées ?

La population des unités actives dans le négoce de matières premières (noyau) est sélectionnée sur la base d'une méthode qui associe la recherche de mots-clés dans le registre du commerce et diverses sources disponibles (p.ex. chiffre d'affaires selon la TVA, données de l'administration fédérale des douanes et informations de la Banque nationale suisse). La méthode développe une systématique par étapes sur la base d'un arbre décisionnel. Celui-ci repose sur les éléments évoqués précédemment ainsi que sur des critères tels que la présence d'une unité dans le commerce de transit, l'importance des exportations et importations de matières premières, ou encore le fait de fournir des prestations conséquentes à des unités localisées à l'étranger.

B.4 La statistique fournit-elle des informations sur les types de produits négociés ?

Non, elle ne fournit pas de ventilation par type de produit négocié, car le mandat du Conseil fédéral ne prévoit pas cette information. D'un point de vue métier, il convient de relever qu'il est difficile d'atteindre ce niveau de détail. En effet, les entreprises déclarent leur chiffre d'affaires de manière globale, sans distinction par type de marchandise. Un tel degré de granularité impliquerait des positions spécifiques dans le questionnaire. Cette information supplémentaire irait de pair avec une hausse de la charge sur les répondants. D'une manière plus générale, il existe peu/pas de sources existantes qui permettraient de fournir des informations. Ainsi, les statistiques douanières couvrent uniquement les flux qui traversent la frontière suisse. Elles n'intègrent pas les transactions dites « étranger-étranger », c'est-à-dire dont les marchandises ne transitent pas physiquement par la Suisse. Un suivi des volumes ou des types de produits échangés à partir de cette statistique porterait donc que sur une fraction réduite des flux réels. Les résultats obtenus seraient ainsi partiels.

B.5 Les entreprises avec très peu d'employés (moins de 3) sont-elles incluses dans la statistique, et comment leur contribution est-elle mesurée ?

Les entreprises de moins de trois employés ne sont pas enquêtées. Ce choix vise à limiter la charge administrative pour les très petites entreprises et tient compte des difficultés à obtenir de leur part des données comptables suffisamment détaillées.

La contribution des entreprises de moins de trois employés est estimée selon la méthode utilisée par les comptes nationaux, à l'aide de modèles spécifiquement conçus pour ces unités. Cette approche permet d'intégrer leur activité économique dans les résultats globaux et de respecter le cadre de référence des comptes nationaux, le PIB.

B.6 Les entreprises du secteur de l'or sont-elles incluses dans la statistique ?

L'inclusion d'une entreprise dépend de son activité principale. L'estimation de la valeur ajoutée porte sur le noyau, c'est-à-dire les entreprises dont l'activité principale est le négoce de matières premières. Ainsi, les entreprises principalement actives dans le négoce d'or sont incluses dans l'enquête. En revanche, celles dont l'activité principale n'est pas du négoce (extraction, raffinage, etc.) ne font pas partie de la statistique, car elles ne correspondent pas à la définition du noyau.

C. Méthodologie et production des données

C.1 Qu'est-ce que la valeur ajoutée et que mesure-t-elle ?

La valeur ajoutée représente la richesse créée par une entreprise ou un secteur d'activité sur le territoire national. Elle correspond à la différence entre la valeur de production réalisée par l'entreprise et le coût des biens et services nécessaires à cette production.

Il s'agit d'un indicateur central de l'économie. En additionnant les valeurs ajoutées de l'ensemble des entreprises actives en Suisse, on obtient la base de calcul du Produit intérieur brut (PIB), qui mesure la richesse globale créée dans le pays.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) utilise la valeur ajoutée pour analyser la performance économique des entreprises ou des secteurs, ainsi que pour établir les comptes nationaux, qui permettent de suivre l'évolution de l'économie suisse.

C.2 Comment les données sur les négociants en matières premières sont-elles produites ?

La statistique utilise l'enquête sur la valeur ajoutée (WS), qui collecte des informations comptables auprès des entreprises ayant trois employés ou plus. Les entreprises peuvent répondre en ligne, sur papier, ou transmettre directement une copie de leurs comptes annuels. La participation à l'enquête est

facultative.

A partir des données reçues — qu'il s'agisse du questionnaire ou du compte de résultats — l'OFS établit les éléments nécessaires au calcul de la valeur ajoutée de chaque entreprise. Les résultats sont ensuite agrégés afin d'estimer la richesse créée par les négociants en matières premières en Suisse.

Plus d'informations sur l'enquête WS sont disponibles ici :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/industrie-services/enquetes/ws.html>

C.3 Comment peut-on tirer des conclusions fiables avec un nombre réduit d'entreprises ?

Conformément au mandat donné à l'OFS, seules les entreprises actives dans le négoce de matières premières et comptant au moins trois employés font partie de l'enquête. Leur nombre peut sembler restreint par rapport à l'ensemble du secteur, mais elles représentent à elles seules l'essentiel de la richesse créée dans le négoce de matières premières. Un effort particulier est fait pour collecter systématiquement les données des unités les plus importantes.

La part restante (liée aux très petites unités, qui ont moins de trois employés et qui ne sont pas enquêtées) est estimée à l'aide de méthodes éprouvées, conformes aux standards des comptes nationaux.

Cette manière de faire, conforme aux pratiques usuelles, permet d'avoir une représentation des négociants en matières premières qui fait du sens du point de vue de la statistique économique.

C.4 Comment sont prises en compte les très petites entreprises (moins de trois employés) et celles qui ne répondent pas à l'enquête ?

Pour les très petites entreprises (moins de trois employés), une estimation est réalisée selon les méthodes utilisées dans les comptes nationaux. Cette approche assure la comparabilité avec le PIB et la valeur ajoutée des autres branches économiques publiées par l'OFS.

Pour les entreprises de trois employés ou plus, mais n'ayant pas répondu à l'enquête, leur contribution est estimée à l'aide d'un modèle de pondération prenant en compte les non-réponses, complété par un calage utilisant des informations auxiliaires.

Cette double approche permet de considérer l'ensemble des acteurs du noyau. Comme la quasi-totalité des principaux représentants du secteur a participé à l'enquête, la part monétaire à estimer reste faible.

D. Résultats et interprétation

D.1 Quels sont les résultats mis à disposition ?

La statistique fournit des informations relatives à la valeur ajoutée générée par le noyau du secteur, c'est-à-dire les entreprises ayant le négoce de matières premières comme activité principale.

Ces données peuvent être ventilées selon :

- L'activité économique (NOGA 2008)
- La répartition géographique (cantons).

Ces données sont actualisées chaque année par l'Office fédéral de la statistique (OFS), dans le cadre d'un programme de publication couvrant les exercices 2024, 2025 et 2026.

Les données sont publiées en novembre de l'année t pour l'exercice t-1.

D.2 Pourquoi n'y a-t-il pas de résultats pour les PIB cantonaux ?

La statistique sur le négoce de matières premières repose sur le concept d'unité légale, c'est-à-dire l'entreprise telle qu'enregistrée juridiquement. En revanche, les PIB cantonaux publiés par l'OFS sont

calculés sur la base du concept d'établissement, qui correspond à une unité localisée sur le territoire cantonal (par exemple une succursale ou un site de production).

Cette différence de concept soulève des enjeux méthodologiques importants, ce qui explique pourquoi les données ne sont pas comparées aux résultats des PIB des cantons. Les utilisateurs souhaitant effectuer ce type de comparaison doivent donc en tenir compte et interpréter les résultats avec prudence.

D.3 Pourquoi les résultats ne sont-ils disponibles que pour certains secteurs d'activité économique et cantons ?

Le champ couvert par la statistique est relativement restreint et l'activité de négoce est fortement concentrée, tant sur le plan géographique que sur les secteurs d'activité économique. La majorité des entreprises se concentrent dans quelques secteurs d'activité et sont implantées dans un nombre limité de cantons.

Dans plusieurs cas, certains secteurs ou régions comptent très peu d'acteurs. Afin de garantir la confidentialité des données et d'éviter toute identification indirecte, aucun résultat n'est publié pour ces catégories. Cette approche permet de respecter les exigences en matière de protection des données.

E. Développements futurs

E.1 Quelles sont les prochaines étapes ?

Les données couvriront trois exercices (2024, 2025 et 2026). A l'issue du troisième exercice (fin 2027), les résultats seront soumis à une nouvelle appréciation. Sur cette base, le Conseil fédéral décidera s'il convient, ou non, de poursuivre la collecte de données.

F. Liens utiles

Secrétariat d'État à l'économie SECO

[Matières premières \(admin.ch\)](#)

Secrétariat d'État aux questions financières internationales SFI

[Négoce des matières premières \(admin.ch\)](#)